

Direction de la Civilité, de la Prévention
Et de la Sécurité
Service Police Municipale
JPB/PB/EN 2015/018

ARRETÉ N°403/2015

OBJET : Implantation définitive de deux panneaux « STOP » aux intersections des avenues Alexandre GASSIEN et des Jasmins.

Le Député-Maire de la Ville de Gonesse,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-21 et suivants, L 2212-1 et 2 et L 2213-1 à 4,

Vu le Code de la Route et notamment ses articles R 417.10, R 415-16,

Considérant qu'il convient d'implanter un panneau « STOP » afin d'assurer la sécurité des usagers à l'intersection des avenues Alexandre Gassien et des Jasmins.

ARRETE

Article 1 : Les conducteurs des véhicules circulant sur l'avenue Alexandre GASSIEN devront marquer un temps d'arrêt à l'intersection avec l'avenue des Jasmins avant de s'engager sur l'avenue précitée.

Article 2 : Les conducteurs des véhicules circulant sur l'avenue des Jasmins devront marquer un temps d'arrêt à l'intersection avec l'avenue Alexandre GASSIEN avant de s'engager sur les deux avenues précitées.

Article 3 : Une signalisation réglementaire est mise en place.

Article 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : L'ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Sarcelles,
- Monsieur le Commissaire de Police,
- Madame la Directrice de l'Aménagement Urbain,
- Monsieur le Chef de la Police Municipale

Le Député-Maire soussigné, ATTESTE
Que le présent acte a été reçu en
Sous-Préfecture, le : - 6 AOUT 2015

Fait à Gonesse, le 03 août 2015

Publié, le : - 7 AOUT 2015

Pour le Député-Maire empêché et par délégation
le Maire-Adjoint chargé des Sports

Pour le Député-Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services


Hervé DE DERROY

Hôtel de ville
66, rue de Paris
B.P. 10060
95503 Gonesse Cedex
tél 01 34 45 11 11
fax 01 39 87 13 22


Patrice RICHARD



*Le Député-Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Acte à classer**403-arrete**

| | | | |
|----------------|---------------------------------|-------------|----------|
| 1 | 2 | 3 | 4 |
| En préparation | En attente retour Préfecture | > AR reçu < | Classé |

Identifiant FAST : ASCL_2_2015-08-06T16-35-07.02 (MI99790410)**Identifiant unique de l'acte :**095-219502770-20150803-403-arrete-AR ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Implantation définitive de deux panneaux "STOP
aux intersections des avenues Alexandre Gassiot
des Jasmins

Date de décision : 03/08/2015

**Nature de l'acte :** Arrêtés réglementaires**Matière de l'acte :** 6. Libertés publiques et pouvoirs de police
6.1. Police municipale**Acte :** [arrêté 403.PDF](#)**Groupe émetteur de l'acte :** DGS_DELIB

Classer

Annuler

Préparé

Date 06/08/15 à 16:35

Par [JOUNINET Sylvie](#)**Transmis**

Date 06/08/15 à 16:35

Par [JOUNINET Sylvie](#)**Accusé de réception**

Date 06/08/15 à 16:43